

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

Report de la « taxe plastique » sur les producteurs de plastiques non recyclés Question écrite n° 16254

## Texte de la question

M. Jimmy Pahun attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la contribution relative aux déchets d'emballages plastiques introduite par l'Union européenne en 2021, dite « taxe plastique ». Fondée sur la quantité de déchets d'emballages non recyclés produit chaque année, la mesure vise à inciter les États membres à améliorer leur taux de recyclage. En 2021, la contribution de la France s'élevait ainsi à 1,2 milliard d'euros en raison de son faible taux de recyclage des déchets plastiques (28 %). Ces dernières années, la France a pourtant renforcé progressivement son arsenal législatif en matière de recyclage, avec notamment l'adoption de la loi dite « AGEC » du 10 février 2020 et la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021. En parallèle, le Gouvernement accompagne financièrement les industriels dans le développement de leurs capacités de recyclage. À cet égard, 300 millions d'euros de soutiens publics ont été annoncés à travers le plan France 2030. La question se pose donc de reporter la charge financière créée par la contribution européenne relative aux déchets d'emballages plastiques non recyclés sur les producteurs eux-mêmes et non sur le contribuable, en application du principe pollueur-payeur. D'autant plus, dans le contexte budgétaire contraint actuel qui devrait amener le pays à rechercher de nouvelles sources de financement de la transition écologique. La charge financière pourrait, ainsi, être reportée sur les producteurs de plastiques non recyclables, soit directement soit par l'intermédiaire des éco-organismes dans le cadre des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP). C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement partage cette analyse et, le cas échéant, envisage de reporter la « taxe plastique » sur les metteurs en marché de plastiques non recyclés.

## Données clés

Auteur: M. Jimmy Pahun

**Circonscription**: Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 16254

Rubrique: Déchets

Ministère interrogé : <u>Transition écologique et cohésion des territoires</u>

Ministère attributaire : <u>Transition écologique et cohésion des territoires</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mars 2024, page 2049 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)